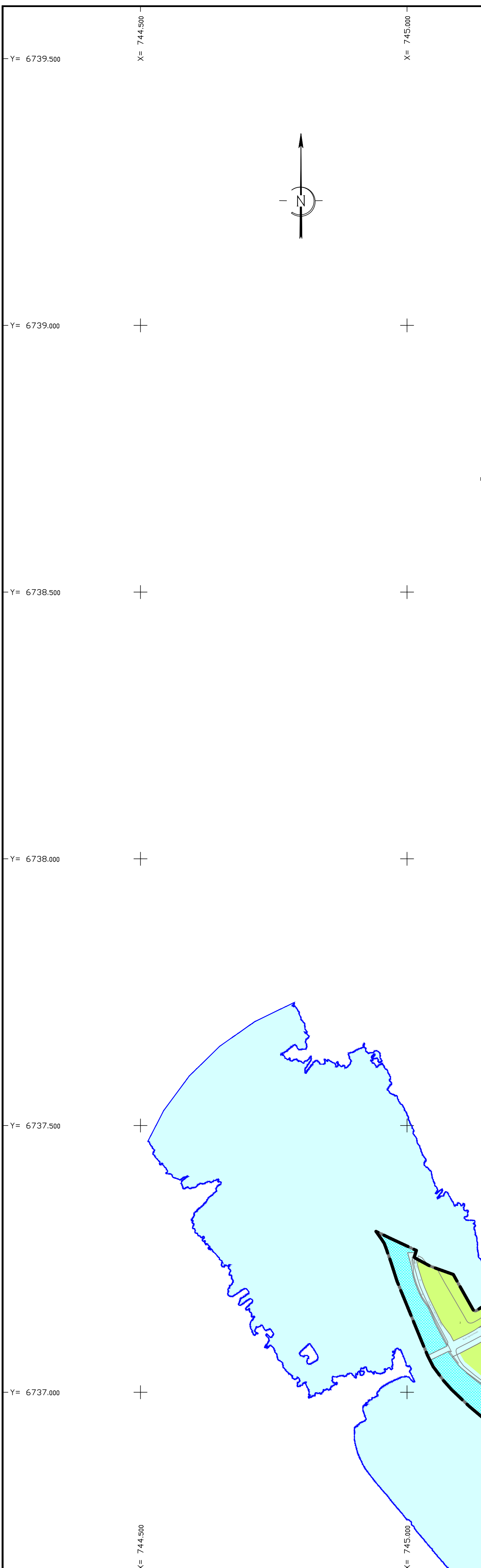


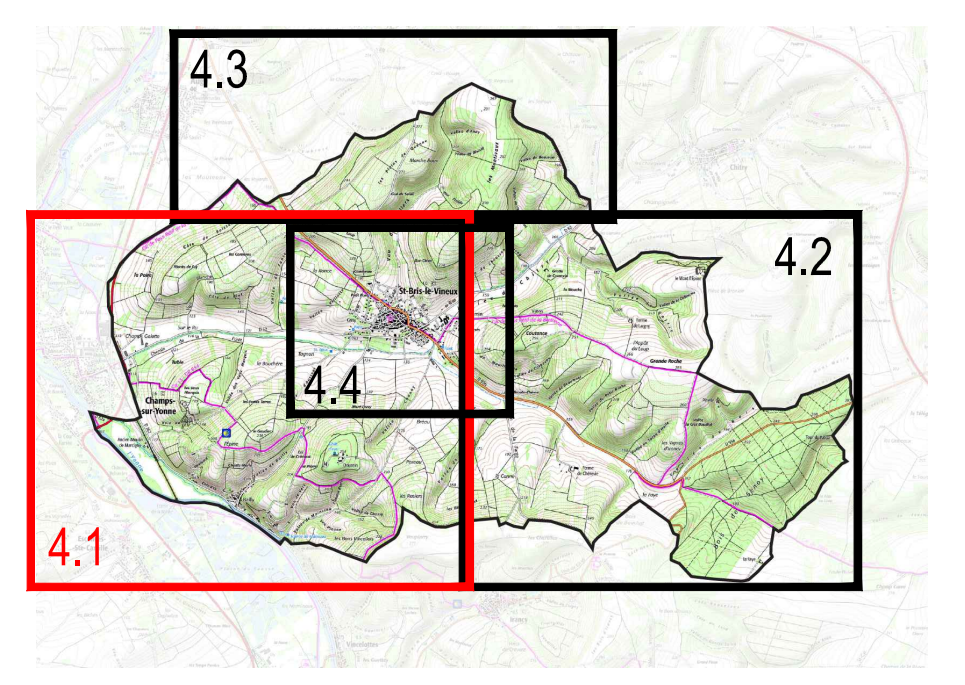
Le bourg (voir pièce n°4.4)



Pièce 4.1

COMMUNE DE SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89)

Plan Local d'Urbanisme



**PLAN DE ZONAGE Ouest**  
Echelle : 1/5000

Objet	Date
Approuvé le	29 juin 2023 par le Conseil Communautaire
Révisé le	
Modifié le	
Mis à jour le	

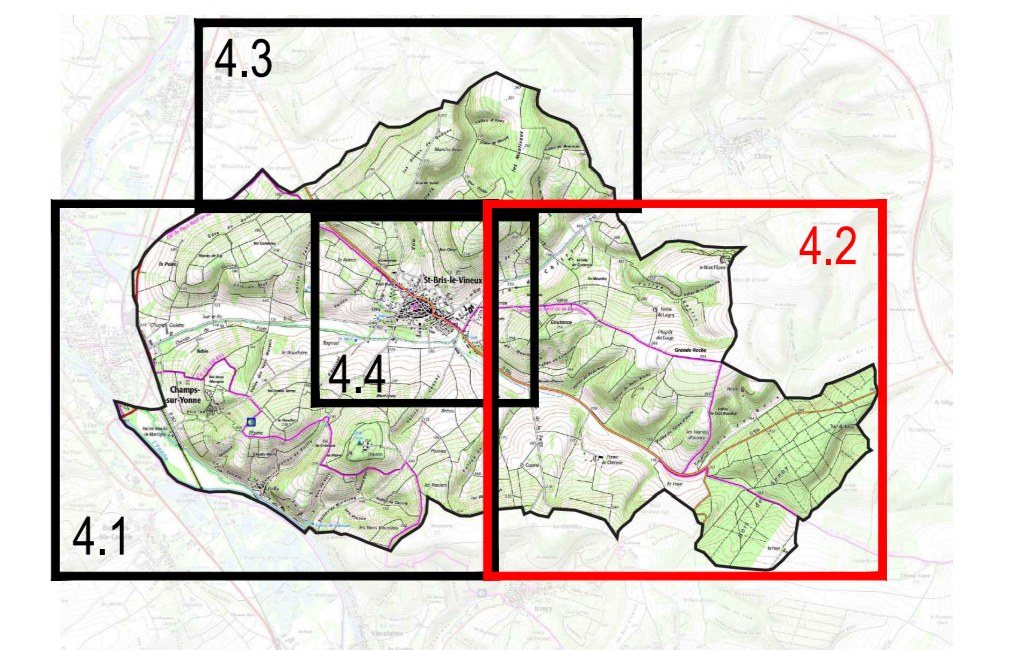
**Légende réglementaire :**

	Limite des zones
	Espace boisé classé à conserver
	Secteur soumis à des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

	Emplacement réservé	
	Objet	Bénéficiaire
	Gestion des eaux pluviales	Commune

**Légende informative :**

	Cours d'eau
	Bois et couverts forestiers
	Limite des zones potentiellement inondables d'après la carte des aéas du PPRI de l'Yonne en cours d'élaboration




PLAN DE ZONAGE Est

Echelle : 1/5000

Objet	Date
Approuvé le	29 juin 2023 par le Conseil Communautaire
Révisé le	
Modifié le	
Mis à jour le	

ecmo 1, rue Niepce - 45700 Villemandeur

Le bourg (voir pièce n°4.4)



**Légende réglementaire :**

- Limite des zones
- Espace boisé classé à conserver
- Secteur soumis à des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

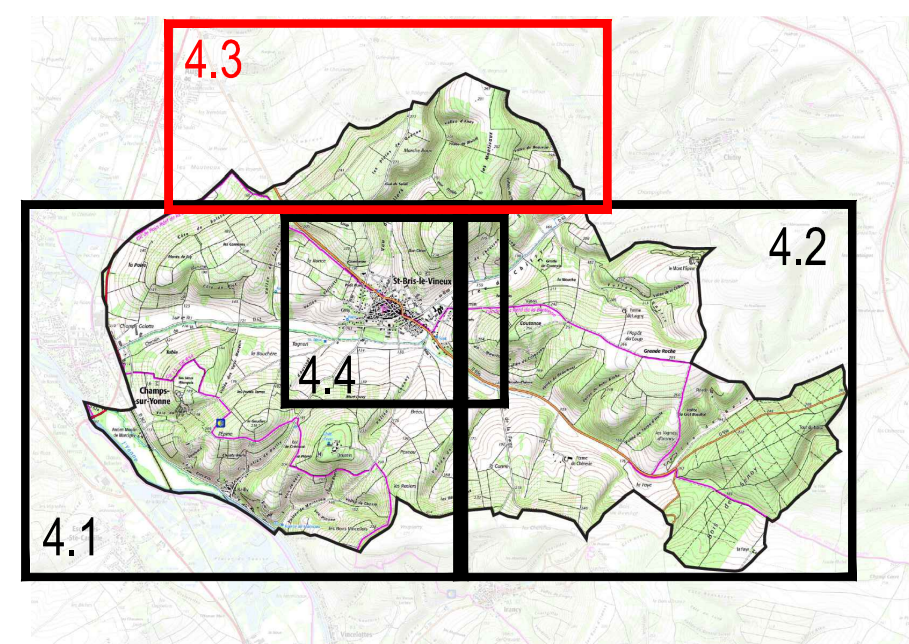
**Légende informative :**

- Cours d'eau
- Bois et couverts forestiers
- Limite des zones potentiellement inondables d'après la carte des aléas du PPRI de l'Yonne en cours d'élaboration



COMMUNE DE SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89)

## Plan Local d'Urbanisme



Pièce  
4.3

### PLAN DE ZONAGE Nord

Echelle : 1/5000

Objet	Date
Approuvé le	29 juin 2023 par le Conseil Communautaire
Révisé le	
Modifié le	
Mis à jour le	

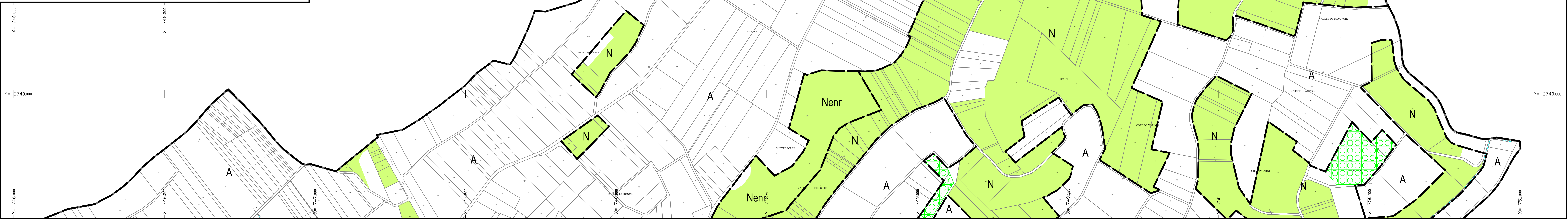
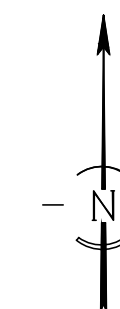
1, rue Niepce - 45700 Villemandeur

Légende réglementaire :

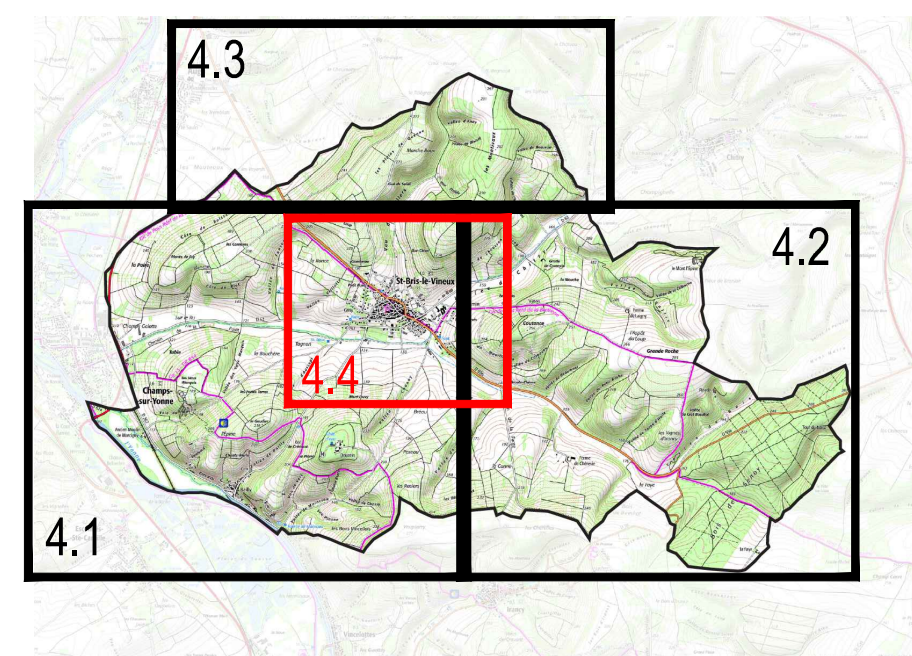
	Limite des zones
	Espace boisé classé à conserver
	Secteur soumis à des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Légende informative :

	Cours d'eau
	Bois et couverts forestiers
	Limite des zones potentiellement inondables d'après la carte des aléas du PPRi de l'Yonne en cours d'élaboration



Plan Local d'Urbanisme



PLAN DE ZONAGE  
Le bourg

Echelle : 1/2500

Objet	Date
Approuvé le	29 juin 2023 par le Conseil Communaire
Révisé le	
Modifié le	
Mis à jour le	

Pièce  
4.4

**Légende réglementaire :**

- Limite des zones
- Espace boisé classé à conserver
- Secteur soumis à des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

**Légende informative :**

- Cours d'eau
- Bois et couverts forestiers
- Limite des zones potentiellement inondables d'après la carte des aléas du PPRI de l'Yonne en cours d'élaboration

Emplacement réservé	Objet	Bénéficiaire
①	Voie douce	Commune
②	Continuement agricole	Commune
③	Plantation d'arbres	Commune
④	Agrandissement du parc champêtre	Commune
⑤	Commerce + logements	Commune
⑥	Stationnement	Commune
⑦	Agrandissement de la cantine et de la garderie périscolaire	Commune
⑧	Foyer 0000-éducatif	Commune
⑨	Maison des associations	Commune

